



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IA-IPR

Affaire suivie par :
Philippe Martin, Olivier Michel
Tél. 03 88 23 35 19 / 34 32 / 38 59
Mél : ia-ipr.spc@ac-strasbourg.fr

06 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cédex 09

RECTORAT Pôle pédagogique Inspection pédagogique régionale

Strasbourg, le 17 septembre 2020

Philippe Martin
Olivier Michel
Inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogique régionaux

à

Mesdames, Messieurs les professeurs de physique-chimie

s/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
- Collèges et lycées (publics/privés) -

Objet : Lettre de rentrée 2020 Sciences physiques et Chimie

Chères et chers collègues,

Cette lettre de rentrée vient chaque année vous donner quelques informations, bilans et perspectives concernant l'enseignement de la physique-chimie.

Nous en profitons pour féliciter nos deux lauréats de l'agrégation interne et souhaiter la bienvenue à nos 22 stagiaires issus des concours externes et internes.

Nous tenons également à saluer l'investissement de chacun d'entre vous dans l'organisation pédagogique et le suivi des élèves en cette période de crise sanitaire.

Nous souhaitons également une bonne prise de fonction aux professeurs contractuels qui sont amenés à prendre fonction dans vos établissements en sachant que nous pouvons compter sur les équipes pédagogiques de physique-chimie pour les accompagner au mieux.

Crise sanitaire et priorités pédagogiques

La rentrée scolaire est marquée par la crise sanitaire qui impose à tous, personnels et élèves, le respect scrupuleux des consignes sanitaires et des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'épidémie. Nous vous invitons à prendre connaissance du plan de continuité pédagogique établi par le ministère dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait la mise en place de modalités d'enseignement adaptées et à vous tenir informés régulièrement des actualisations du protocole sanitaire en vigueur.

S'il est nécessaire que les problématiques sanitaires fassent l'objet de la plus grande attention, elles ne doivent néanmoins pas faire perdre de vue la priorité portée par la circulaire de rentrée ministérielle du 10 juillet 2020 sur les enjeux pédagogiques de la rentrée. La diversité des situations personnelles des élèves depuis mars dernier a induit des écarts d'apprentissage et creusé les inégalités. De ce fait, l'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective, et susceptible de porter notre engagement en faveur de l'égalité des chances. Il s'agit également, sans nul doute, de permettre aux élèves un retour salutaire à une forme de normalité. Dans cette perspective, il est important d'envisager d'une manière aussi sereine que possible la reprise des enseignements, des dispositifs éducatifs et des projets pédagogiques que vous avez, nous le savons, à cœur de déployer au service des apprentissages et de la réussite des élèves qui vous sont confiés, et pour laquelle vous savez également pouvoir compter sur notre soutien et notre accompagnement.

Cette priorité accordée aux enjeux pédagogiques implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée.

Elle se traduit, au collège, par une vigilance accrue à l'égard du décrochage scolaire, et un renforcement de la dynamique d'accompagnement des élèves vers la réussite, notamment du dispositif *Devoirs faits*. D'une manière plus générale, dans le cadre du DNB et tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences et sur le travail personnel des élèves hors de la classe gagnera à être poursuivie.

Au lycée, la réforme des voies générale et technologique sera parachevée avec, cette année, la première promotion du baccalauréat en terminale et la mise en œuvre de mesures d'assouplissement dans l'organisation de l'année. Dans ce cadre, il est recommandé de porter une attention particulière, dès la rentrée, aux enseignements de spécialité retenus par les élèves pour l'année de terminale, afin de pallier les éventuelles lacunes induites par les conditions d'enseignement de la fin de l'année scolaire dernière. Deux axes de réflexion prioritaires se dessinent, qui seront soutenus par des actions de formation et par l'accompagnement des services dédiés : le développement des compétences orales des élèves et le renforcement du suivi de leur projet d'orientation.

1. L'inspection de physique-chimie

Sont en responsabilité sur l'académie :

- Olivier MICHEL IA-IPR.
- Philippe MARTIN IA-IPR.
- Michel MAZAUDIER IA-IPR de l'académie de Besançon en extension de missions sur l'académie de Strasbourg.

Les inspecteurs généraux de physique-chimie en charge de l'académie sont Daniel ASSOULINE et Cécile BRUYERE.

Dans ses missions, l'inspection pédagogique est accompagnée de deux chargés de mission :

- Pierre NASS, professeur agrégé au lycée Albert Schweitzer à Mulhouse ;
- Christophe WEISSROCK, professeur agrégé au lycée André Maurois à Bischwiller.

L'inspection pédagogique s'appuie également sur son Interlocuteur Académique au Numérique et son webmaster, Benoit CASTAGNETTO, professeur au lycée Jean Monnet et Fabrice MAQUERE, professeur au lycée Fustel de Coulanges.

2. Programmes applicables, dispositifs pédagogiques, évaluation, ressources pédagogiques au collège et au lycée général et technologique

Les programmes et les documents ressources sont téléchargeables sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/> et sur le site Eduscol consacré à la physique-chimie : <https://eduscol.education.fr/physique-chimie/>

2.1. Le collège

Des ajustements de programmes ont été publiés au bulletin officiel du 30 juillet 2020 applicables dès cette rentrée : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018714A.htm>

Cette mise à jour des programmes de cycle 2, 3 et 4 vise à ajouter des éléments liés au développement durable (changements climatiques, biodiversité) conformément aux orientations de la loi pour l'école de la confiance.

La maîtrise progressive des compétences déclinées par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'évalue en cohérence avec les nouveaux programmes d'enseignement.

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, encart du Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) constituent une autre modalité de mise en œuvre des programmes disciplinaires.

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) doivent permettre à l'élève d'acquérir des compétences du programme, à travers une pédagogie par projet. Lors de ces enseignements, l'élève doit non seulement découvrir et acquérir de nouvelles compétences mais il doit aussi pouvoir être évalué.

L'Accompagnement Personnalisé (AP) concerne tous les niveaux, de la classe de sixième à la classe de troisième. Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé.

Les compétences qu'il s'agit de développer relèvent notamment du domaine 2 du socle « les méthodes et les outils pour apprendre » et plus largement de l'ensemble des domaines du socle qui figurent dans les programmes disciplinaires.

Le dispositif « Devoirs faits »

Il constitue un levier pour réfléchir à de nouvelles modalités de travail avec les élèves et offre l'occasion de poursuivre avec l'équipe pédagogique la réflexion sur le travail personnel des élèves en dehors de la classe.

<https://www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-temps-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html>

Les ressources pédagogiques

Afin d'accompagner la mise en œuvre des programmes de l'école et du collège, la DGESCO en partenariat avec l'Inspection générale de l'éducation nationale met à la disposition des professeurs et des formateurs des ressources qui couvrent l'ensemble des enseignements du cycle 2 au cycle 4. Ces ressources sont téléchargeables sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>.

De nouvelles ressources sont mises en ligne régulièrement.

2.2. Le lycée général et technologique

Les programmes

Cette année scolaire voit la mise en œuvre de la transformation du lycée en **classe terminale des voies générales et technologiques**.

Les nouveaux programmes des différents niveaux, de la seconde à la terminale, sont parus dans leur totalité.

Le bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019 est consacré aux programmes d'enseignement de la classe de seconde et de première des voies générales et technologiques.

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38502

Le Bulletin officiel spécial n°8 du 25 juillet 2019 est consacré aux programmes d'enseignement de la classe terminale des voies générale et technologique.

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39051

Contrôle continu et épreuves terminales

Les modalités d'organisation du contrôle continu - dont les évaluations communes - ont fait l'objet d'une note de service parue au Bulletin officiel n°6 du 31 juillet 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019442N.htm>

[Vous y trouverez également certaines modifications relatives aux épreuves terminales.](#)

Le Bulletin Officiel n°2 du 13 février 2020 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2021, confirme le maintien d'une épreuve pratique pour la spécialité physique-chimie de la voie générale et pour la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL) en série STL.

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39449

Les ressources pédagogiques

L'ensemble de ces programmes accompagnés de nombreuses ressources nationales sont disponibles sur le site Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/pid39038/programmes-et-ressources-voies-generale-et-technologique.html>

De nouvelles ressources sont mises en ligne régulièrement.

<https://eduscol.education.fr/cid144120/physique-chimie-bac-2021.html>

Vous pouvez trouver également sur ce même site différents documents destinés à accompagner l'évolution de l'enseignement de la physique chimie :

<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/se-former/regard-sur-lenseignement-de-physique-chimie/evolution-de-lenseignement-de-la-physique-et-de-la-chimie.html>

Comme l'an passé, des formations académiques à destination de l'ensemble de professeurs sont prévues pour accompagner la mise en œuvre des enseignements de la classe de terminale.

Les compétences numériques :

Les programmes de physique-chimie mettent au centre de l'enseignement des compétences numériques au service de la discipline. L'utilisation du numérique doit permettre aux élèves de mieux comprendre et appréhender les notions et comprendre le fonctionnement de certains outils. Les formations proposées l'an passé sont reconduites et nous vous invitons vivement à y participer si cela n'a pas été le cas. Vous pouvez également vous intéresser au TRavaux AcAdémiques Mutualisés dont le thème était « Le codage et l'algorithmique pour l'enseignement de la physique-chimie » que vous pourrez retrouver sur <https://eduscol.education.fr/physique-chimie/enseigner/ressources-et-usages-numeriques/travaux-academiques-mutualises-traam/le-codage-et-lalgorithme-pour-lenseignement-de-la-physique-chimie-2018-2019.html>

3. La gestion des laboratoires et la sécurité

Deux sites très complets donnent toutes les informations relatives à la prévention du risque chimique :

Site de l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité (INRS) <http://www.inrs.fr>

- Laboratoires d'enseignement en chimie : ED 1506 <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%201506>

- Manipulations dans les laboratoires de chimie. Risques et prévention : ED 953 :

<http://www.inrs.fr/header/recherche.html?queryStr=ED953&rechercher=OK>

Site national de physique-chimie :

<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/sinformer/environnement-professionnel/risques-et-securite-en-physique-chimie.html>

Site académique :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/biotechnologies/securite-risques-dechets/>

Un « **Guide de prévention des risques chimiques dans les collèges** », est téléchargeable sur le site académique de physique-chimie.

[https://www.ac-](https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/physiquechimie/college/Guide_prevention_des_risques_chimiques_college.pdf)

[strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/physiquechimie/college/Guide_prevention_des_risques_chimiques_college.pdf](https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/physiquechimie/college/Guide_prevention_des_risques_chimiques_college.pdf)

Vous êtes également encouragés à substituer de vos protocoles les produits chimiques CMR ou toxiques.

Pour vous y aider, vous pouvez vous référer au site : <https://www.substitution-cmr.fr/>

4. Promotion des sciences

4.1. Le dispositif ministériel « Sciences à l'École »

Adresse du site national : <http://www.sciencesalecole.org/>

Des informations figurent également sur le site académique :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/physiquechimie/sciences-a-lecole/>

« Sciences à l'École » est un dispositif d'initiative ministérielle qui a pour but de soutenir et d'inciter des projets de culture scientifique dans l'enseignement du second degré (collèges, lycées, lycées professionnels, classes préparatoires) et de contribuer ainsi au développement des vocations scientifiques chez les jeunes. Ces actions sont fondées sur la pluridisciplinarité et le partenariat et favorisent l'innovation pédagogique. Elles s'inscrivent en particulier au sein des dispositifs transversaux, des ateliers scientifiques et techniques et des clubs scientifiques.

Actions à vocation nationale coordonnées par « Sciences à l'École » :

- **Soutien financier à l'intervention dans les classes et au développement de ressources pédagogiques** : opération LUNAP, chercheurs dans les classes, ingénieurs dans les classes ;
- **Prêt de matériel et encadrement pédagogique** : dans les domaines de l'astronomie, la météorologie, la sismologie, la physique des particules, la génomique (Astro à l'École, Sismos à l'École, Cosmos à l'École, Météo à l'École, Experts à l'École, Génome à l'École,) ;
- **Les concours académiques, nationaux et internationaux** : olympiades internationales, C. Génial, EUCYS, ... ;
- **L'opération « professeurs en entreprise »** ;
- **Les masterclasses.**

Des courriers spécifiques pour les concours et les appels à projet vous parviendront au cours de l'année scolaire par l'intermédiaire de vos chefs d'établissement.

Les concours C.Génial collège et C.Génial lycée

« Sciences à l'École » organise le **concours national « C.Génial »**, concours scientifique national pour les collégiens et les lycéens (en partenariat avec la fondation C.Génial).

Les inscriptions aux concours « CGénial-collège » et « CGénial-lycée » sont ouvertes jusqu'au 10 novembre **2020** sur le site de « Sciences à l'École » :

- Pour les collèges : <http://www.sciencesalecole.org/c-genial-college-inscriptions/>
- Pour les lycées : <http://www.sciencesalecole.org/c-genial-lycee-inscriptions/>

L'enseignant référent C.Génial pour l'académie de Strasbourg est Christian WENDLING, professeur au collège de Brumath Christian.wendling@ac-strasbourg.fr

L'opération professeurs en entreprise

Organisée par la fondation C.Génial, elle aura lieu du 9 au 27 novembre 2020.

<https://www.cgenial.org/82-nos-actions/84-professeurs-en-entreprise>

L'ouverture des inscriptions aura lieu le 10 septembre 2020

4.2. Prix Pierre Potier des lycéens

La deuxième édition du Prix Pierre Potier des lycéens est lancée, <http://www.anneedelachimie.fr/le-prix-pierre-potier-des-lyceens/> avec une date limite d'inscription des classes fixée au 16 octobre 2020. Cette opération contribue à la formation scientifique, mais s'inscrit aussi dans le travail sur l'orientation et la découverte des métiers et des enjeux de formation à l'orientation (54 h annuelles) dans la rencontre avec les ingénieurs et chercheurs.

4.3. Les XXXVII^{èmes} Olympiades nationales de la chimie

Les 37^{èmes} Olympiades nationales de chimie sont ouvertes. Le concours national se déroulera les 27 et 27 mai 2021 au lycée d'Arsonval (Saint Maur des Fossés) et sera clôturé par la cérémonie de remise des prix le 28 mai 2021.

<https://www.olympiades-chimie.fr/37es-olympiades-le-concours-est-ouvert/>

Pour la dernière année, le thème du concours scientifique est « Chimie dans la ville ».

Les modalités de préparation vous proviendront ultérieurement des deux délégations départementales.

4.4. Les XXVIII^e Olympiades de Physique

Inscriptions jusqu'au 15 octobre 2020 à 22 h (heure de Paris)

Ce concours scientifique expérimental à dominante physique s'adresse à des groupes de deux à six lycéens encadrés par un ou deux professeur(e)(s). Le projet peut prendre place dans le cadre d'un atelier scientifique, dans la suite des TPE ou dans le prolongement d'une activité de club scientifique.

Renseignements : <https://odpf.org/>

4.5. Le concours de croissance cristalline

Le concours de croissance cristalline qui a remporté un très grand succès ces dernières années est reconduit pour l'année scolaire 2020-2021. Il est destiné aux collégiens et aux lycéens.

Les classes de CM1 et CM2 peuvent s'inscrire au concours si leur participation s'inclut dans le cadre d'un projet inter-degrés avec une classe de sixième.

Le calendrier sera équivalent à celui des dernières années. Toutes les informations se trouvent sur le site du Jardin des sciences sur la page spéciale « concours cristaux » :

<http://jardin-sciences.unistra.fr/activites-scolaires/concours-cristaux/>

où se trouve un lien vers le site pour les inscriptions : <http://jds-reservation.unistra.fr/>

Contact : Olivier MICHEL

4.6. Fête de la Science

Elle aura lieu du 2 au 12 octobre 2020.

Informations sur le site : <https://www.fetedelascience.fr/>

4.7. Les centres de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI)

Situés dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin, ils disposent de services éducatifs et proposent des actions nombreuses et variées en direction des scolaires.

La Nef des Sciences

Université de Haute-Alsace
Faculté des sciences et techniques
68093 Mulhouse cedex
Tél : 03 89 33 62 20
www.nef-sciences.fr

Le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg

12 rue de l'Université
67000 STRASBOURG
Tél : 03 68 85 24 5
<https://jardin-sciences.unistra.fr/>

4.8. Actions culturelles

Dans l'académie de Strasbourg, des actions de culture scientifique et technique sont soutenues et diffusées par la DAAC (délégation académique à l'action culturelle).

Si vous envisagez de mener un projet scientifique, deux dispositifs académiques peuvent vous y aider :

- Les *actions éducatives et innovantes à caractère scientifique et technique* : elles doivent privilégier les approches pluridisciplinaires, l'initiative et l'innovativité des équipes pédagogiques et s'appuyer sur un partenariat avec une structure du monde de la recherche ou de culture scientifique. Elles peuvent concerner un groupe d'élèves, plusieurs niveaux de classe ou tout un établissement et sont soutenues par une subvention. L'appel à projet pour 2020-2021 est en cours : nouveauté cette année, le dépôt de candidature se fait exclusivement en ligne, via la plateforme ADAGE jusqu'au lundi 5 octobre 2020, 18h.
- Les *ateliers scientifiques et techniques* : ils permettent de mener des activités de découverte et des expériences en sciences au sein de l'établissement scolaire, à raison de 2 heures par semaine, pour un groupe d'élèves volontaires. L'appel à projet pour 2021-2022 sera envoyé dans les établissements scolaires début 2021. Les ateliers validés pour 2020-2021 ainsi que des présentations d'ateliers menés dans l'académie sont visibles sur le site académique.

D'autre part, des formations sont proposées dans le cadre du plan académique de formation, dans le thème « Ouverture culturelle » : elles concernent l'intelligence artificielle (dispositif 20A0150425), l'égalité filles-garçons dans les sciences (dispositif 20A0150424) ainsi que des thématiques croisées comme la découverte de l'histoire scientifique et architecturale de l'Université de Strasbourg (dispositif 20A0150426) et la culture humaniste et scientifique autour de l'Encyclopédie (dispositif 20A0150401).

Enfin, pour connaître les actualités en culture scientifique et technique, vous pouvez consulter le site académique de la DAAC, domaine culture scientifique et technique et lire *l'Agendaac*, notre agenda électronique qui est envoyé chaque mois aux établissements scolaires (lien vers l'Agendaac de juin 2020).

Pour toute question (constitution de dossier, recherche de partenaire scientifique, organisation d'une conférence ou d'un café scientifique dans votre établissement, etc ...), vous pouvez faire appel à Céline Laugel, chargée de mission Culture scientifique et technique : Celine.Schultz@ac-strasbourg.fr.

5. La formation et le développement professionnel.

La formation continue fait partie intégrante du métier d'enseignant et est un levier important au développement professionnel de tous.

Le plan académique de formation des personnels 2020-2021 est accessible à l'adresse :

<http://paf.site.ac-strasbourg.fr/consultation/>

Les inscriptions individuelles sont possibles **jusqu'au 21 septembre** inclus.

Nous vous invitons très fortement à vous inscrire aux différents modules du PAF, particulièrement pour les enseignants de lycée n'ayant pas été formés sur la mise en œuvre des compétences numériques (microcontrôleurs et python).

Une préparation aux concours internes (CAPES et agrégation) est également proposée.

De nombreuses ressources d'autoformation sont aussi disponibles sur internet. Par exemple des MOOC permettent de suivre des formations de qualité, gratuites et ouvertes à tous. L'inscription aux MOOC est individuelle, et vous pourrez ensuite valoriser votre formation en la réinvestissant au bénéfice des élèves, au même titre que les formations suivies dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) : <https://www.fun-mooc.fr/>

Le développement professionnel peut également passer par la préparation et la présentation de certifications complémentaires pour l'enseignement d'une Discipline Non Linguistique, CAPPEI (école inclusive), CAFFA (formateur académique). Durant l'année, des circulaires relatives à l'inscription à ces certifications vous seront adressées par le service de la Division des Examens et Concours. Nous invitons vivement les professeurs ayant des compétences particulières ou souhaitant faire évoluer leurs champs d'intervention à présenter ces certifications.

6. Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations, accompagnement des personnels (PPCR)

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs. (<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>)

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/guide-du-rendez-vous-de-carri-re-des-personnels-enseignants-d-ducation-et-psychologues-de-l-ducation-nationale-48144.pdf>

Du fait de la crise sanitaire, certains professeurs éligibles à un rendez-vous de carrière lors de l'année scolaire dernière n'ont pu en bénéficier. Le ministère a ainsi prolongé la campagne d'évaluation des personnels de l'année scolaire 2019-2020 jusqu'à la fin de l'année civile 2020. Les professeurs qui n'ont pu être vus l'an dernier se verront proposer un rendez-vous de carrière au cours du premier trimestre selon des modalités adaptées à cette situation inédite.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

La préparation de l'entretien peut avantageusement s'appuyer sur le guide d'entretien disponible à l'adresse suivante,

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-r-f-rence-de-l-entretien---rendez-vous-de-carri-re-70412.pdf>

et être transmis quelques jours avant la date du rendez-vous à l'inspecteur concerné. Le choix des documents mis à disposition le jour de la visite (autre que le cahier de texte) sont laissés à la liberté de chacun et peuvent utilement contribuer à éclairer sur les pratiques et les compétences développées dans le champ professionnel.

7. La communication

Des informations régulières vous seront adressées via votre messagerie professionnelle académique par l'intermédiaire des listes de diffusion.

Des visioconférence d'échange avec les enseignants de l'académie pourront être mise en place en complément des formations en présentiel.

D'autre part, il est indispensable de consulter votre messagerie professionnelle académique tous les jours (hors vacances scolaires), et de veiller à ne pas dépasser les limites de votre espace de stockage.

En restant à votre écoute, nous vous remercions encore pour votre travail au service des élèves et nous vous souhaitons une très bonne année scolaire 2020-2021.

Les IA-IPR de physique-chimie



Philippe Martin



Olivier Michel